

16 mai 2011

LE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

UN DISPOSITIF ET UNE PROFESSION QUI DOIVENT EVOLUER ENSEMBLE

Consciente de la nécessité de capitaliser sur le retour d'expérience des 15 dernières années, la Fneci a engagé avec ses partenaires de l'immobilier, de la construction et de la certification ainsi qu'avec les consommateurs, **une étude préliminaire dont la vocation est d'éclairer l'ensemble des acteurs concernés sur les actions et réflexions à engager pour consolider et développer le dispositif du diagnostic technique immobilier en France.**

Le diagnostic technique est devenu une composante obligatoire de la transaction immobilière et suscite de nombreuses attentes de la part du consommateur, des Pouvoirs Publics, des professions connexes et de nos professionnels, qui convergent vers la nécessité de **garantir la qualification et l'indépendance des diagnostiqueurs, vers la sécurité et la fiabilité des diagnostics et vers un positionnement clair du rôle actuel et à venir que ces professionnels auront à jouer** dans l'évolution de la qualité du bâti.

L'évolution parallèle des enjeux et de la réglementation ainsi que la professionnalisation de l'activité rendent nécessaire aujourd'hui une **remise à plat de l'ensemble du dispositif pour assurer sa fiabilité et sa cohérence pour le consommateur comme pour le diagnostiqueur, mais aussi la viabilité et le développement de la profession.**

L'étude préliminaire que nous avons menée a identifié **des axes de progrès forts tant sur les possibilités d'amélioration du dispositif que sur les possibilités et les conditions d'évolution de la branche.** La question essentielle qui en ressort pour la profession, son développement et les évolutions de ses missions, porte en définitive sur **la place et les objectifs que les Pouvoirs publics souhaitent véritablement voir assumer par les diagnostics techniques et les professionnels qui les réalisent.**

L'importance et l'étendue de ce questionnement conduit la Fneci à proposer **la constitution d'un groupe de travail dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle** dont la mission sera de revisiter l'ensemble du dispositif pour porter légitimement des mesures concrètes d'amélioration du dispositif global et ainsi lui donner les moyens de ses ambitions.

Cette démarche vertueuse devrait offrir au consommateur plus de garanties et une meilleure information, et permettre aux différentes professions connexes de mieux appréhender et travailler avec les diagnostics techniques immobiliers et les professionnels qui les réalisent. Elle contribuera également à la structuration d'une profession à laquelle les Pouvoirs Publics confient des missions liées à l'intérêt général, dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Les représentants du diagnostic technique immobilier sont déjà acteurs de l'évolution des diagnostics, par le biais des concertations ministérielles, ils doivent également poursuivre leurs actions pour accompagner la branche dans l'évolution qui lui est demandée tant éthique, qualitative, économique que sociale.

En parallèle de ces travaux, la prise en charge des problématiques sociales (formations, indépendance, structuration de la filière, etc.) **de la branche par ses instances représentatives est un devoir** que nous nous devons de remplir pour faciliter le développement de cette branche professionnelle spécifique et lui apporter les outils en matière sociale qui lui seront nécessaires pour répondre aux attentes qui lui sont faites. La création d'un cadre conventionnel ad hoc engagerait la branche dans cette voie.